

RECLAMATIONS

Pour une parfaite compréhension des informations ci-dessous, nous précisons que, conformément aux Recommandations de l'ACPR sur le traitement des réclamations, nous qualifions de réclamation toute déclaration actant du mécontentement d'un client envers un professionnel.

1/ Traitement des réclamations

Votre conseiller ou gestionnaire habituel chez Willis Towers Watson France est à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes d'information et pour traiter, le cas échéant, vos éventuelles réclamations.

Vous pouvez en particulier vous reporter aux documents contractuels de votre contrat qui vous ont été remis pour connaître l'adresse ou le numéro de téléphone de votre interlocuteur dédié à la gestion de votre contrat.

Pour toute réclamation, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante :

WILLIS TOWERS WATSON FRANCE

Traitement des Réclamations

Immeuble Quai 33

33/34 quai de Dion Bouton CS 70001

92814 Puteaux Cedex

2/ Recours à la médiation

En application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige entre un particulier et un professionnel n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès des services de Willis Towers Watson France.

Par conséquent, si la réponse apportée par Willis Towers Watson France à votre réclamation ne vous apporte pas satisfaction et que vous êtes un particulier, vous avez la possibilité de recourir au Médiateur. La saisine du Médiateur est gratuite.

Après clôture de l'instruction de votre dossier, pendant laquelle le Médiateur peut demander des informations ou des documents complémentaires à Willis Towers Watson France ou à vous-même, ce dernier rend un avis écrit motivé dans les trois mois, en recommandant une solution au litige. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.

Les coordonnées du Médiateur sont les suivantes :

Par courrier :

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 Paris Cedex 09

Via le formulaire en ligne : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>